



En l'Hôtel de Ville, le 28 novembre 2014

Date de convocation : 19 novembre 2014

	à 20 h 32	à 21 h 15
Nombre de membres en exercice...	29	29
Nombre de membres présents.....	24	25
Nombre de pouvoir.....	3	3
Nombre de suffrages exprimés...	27	28

PROCES-VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2014

01. Procès-verbal du 24 septembre 2014. Adopté à l'UNANIMITE.

02. Désignation d'un référent "Développement durable".

M. LEFETZ est désigné en qualité de référent "Développement durable" par scrutin à main levée. **UNANIMITE.**

03. Licences d'entrepreneur de spectacles : demande de renouvellement.

Il est décidé :

- d'autoriser M. le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci un adjoint, à solliciter le renouvellement des licences d'entrepreneur de spectacles de 1^{ère} et 3^{ème} catégorie auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour l'Espace Daniel Salvi, sis 2 rue des Colombes ;
 - de désigner M. Jacques MIONE, Maire, titulaire des licences d'entrepreneur de spectacles de 1^{ère} et 3^{ème} catégorie, pour le compte de la commune de Ballancourt-sur-Essonne, après avoir précisé qu'il optait, à l'unanimité, pour un scrutin à main levée ;
 - d'autoriser M. le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci un adjoint, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention des licences d'entrepreneur de spectacles de 1^{ère} et 3^{ème} catégorie pour le bâtiment communal désigné précédemment.
- UNANIMITE.**

04. Décision budgétaire modificative n° 3 pour l'exercice 2014 (commune).

Elle est adoptée à l'**UNANIMITE** et elle s'équilibre comme il suit :

Chapitre	Libellé	Prévision BP 2014 + DBM n°1 et 2	Décision modificative n° 3
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		9 101 100,84	1 230,00
002	Résultat reporté N-1	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	2 566 699,00	0,00
012	Charges de personnel & frais assimilés	4 345 105,00	0,00
014	Atténuations de produits	49 300,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct.	198 390,00	-1 370,00
023	Virement section invest.	958 890,19	0,00
042	Opérations d'ordres transfert de sections	244 076,00	0,00
043	Opérations d'ordres à l'intérieur du fonct.	0,00	0,00
65	Autres charges gestion	412 480,00	0,00
66	Charges financières	217 800,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	108 360,65	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	2 600,00

Chapitre	Libellé	Prévision BP 2014 + DBM n°1 et 2	Décision modificative n° 3
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES DE L'EXERCICE		9 101 100,84	1 230,00
002	Résultat reporté N-1	909 228,84	0,00
013	Atténuation de charges	89 187,00	0,00
042	Opérations d'ordres transfert de sections	23 130,00	1 230,00
043	Opérations d'ordres à l'intérieur du fonct.	0,00	0,00
70	Produits de gestion cour.	1 090 700,00	0,00
73	Impôts et taxes	5 019 150,00	0,00
74	Dotations, subv. & part.	1 784 826,00	0,00
75	Autres produits de gest.	153 579,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	31 300,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT		Prévision BP 2014 + DM n°1 et 2	Décision modificative n° 3
DEPENSES DE L'EXERCICE		5 225 332,53	0,00
001	Solde d'investissement N-1	1 022 926,16	0,00
020	Dépenses imprévues invest.	108 915,19	-1 230,00
040	Opérations d'ordres transfert de sections	24 740,00	1 230,00
10	Dotations, fonds divers	654,76	0,00
041	Opérations d'ordres à l'intérieur Invest.	0,00	0,00
13	Subv. des investissements	0,00	0,00
16	Emprunts & dettes ass.	405 000,00	0,00
19	Différences sur réalisations d'immobilisat.	0,00	0,00
20	Immob. incorporelles	28 910,20	0,00
21	Immob. corporelles	2 759 856,22	0,00
23	Immobilisations en cours	874 330,00	0,00
27	Autres immob. fin (sauf ICNE 2768)	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		5 225 332,53	0,00
001	Solde d'investissement N-1	654,76	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	958 890,19	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
040	Opérations d'ordres transfert de sections	244 076,00	0,00
041	Opérations d'ordres à l'intérieur Invest.	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers (hors 1068)	296 600,00	0,00
1068	Excédent de fonctionnement	1 155 152,18	0,00
13	Subv. des investissements	966 217,40	0,00
16	Emprunts & dettes ass. (hors 165)	1 600 000,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	250,00	0,00
19	Différences sur réalisations d'immobilisat.	0,00	0,00
21	Immob. corporelles	0,00	0,00
23	Immob. en cours	0,00	0,00
27	Autres immob. fin (sauf ICNE 2768)	3 492,00	0,00

05. Dotation Générale de Décentralisation (DGD) Bibliothèques : demande de versement de la 2^{ème} tranche.

Il est décidé de solliciter de l'Etat au titre de la DGD Bibliothèques (Dotation Générale de Décentralisation Bibliothèques) la subvention correspondant à la 2^{ème} tranche de l'aide financière allouée pour la construction de la médiathèque.

UNANIMITE.

06. Structures Enfance Jeunesse.

06.01. Contrat enfance jeunesse (CEJ) 2015-2018 : renouvellement.

Il est décidé de :

- solliciter le renouvellement du contrat enfance et jeunesse pour la période 2015-2018 ;
- d'autoriser M. le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci un adjoint, à signer ledit contrat et toutes les pièces s'y rapportant ;

UNANIMITE.

06.02. Règlements de fonctionnement de l'EMAPE "Les P'tits Mousses" et de la Halte-Garderie "La Poussinette". Il est décidé :

- d'approuver les règlements de fonctionnement de l'Espace Multi-accueil Petite Enfance (EMAPE) "Les P'tits Mousses" et de la Halte-garderie "La Poussinette" de la commune de Ballancourt-sur-Essonne, tel qu'ils sont annexés à la présente délibération ;
- que ces règlements de fonctionnement annulent et remplacent les précédents règlements intérieurs à compter du 1^{er} janvier 2015.

UNANIMITE.

07. Acquisition pour partie à l'euro symbolique du terrain cadastré section AX n° 104, sis 24 rue de Chevannes. Il est décidé :

- d'acquérir à l'euro symbolique une parcelle de terrain de 170 m² environ (lot E) à prélever sur la parcelle cadastré section AX n° 104, sise à l'angle du 24 rue de Chevannes et de la rue de la Ferme de Maison Neuve ;
- d'autoriser M. le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci un Adjoint, à signer l'acte authentique à intervenir avec le propriétaire et tout document nécessaire à cette transaction immobilière ;
- que cet acte sera établi en l'Office Notarial de Mennecy ;
- que les frais de notaire et les frais annexes seront à la charge de la commune ;
- que les dépenses en résultant seront imputées aux différents articles du budget communal ;
- que toutes les opérations comptables correspondant à cette opération immobilière soient effectuées sur le budget communal ;
- de donner à M. le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci à un adjoint, pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

UNANIMITE.

08. Parc de stationnement rue Blanchard : classement dans le domaine public communal.

Il est décidé de classer dans le domaine public communal l'emprise foncière du parc de stationnement implanté sur le territoire communal 30 rue Blanchard, cadastré section AV n° 135, d'une superficie de 707 m². **UNANIMITE.**

09. Dénomination de la voie du projet d'aménagement du Moulin de l'Aulnette. Il est décidé de :

- dénommer la voie desservant le projet d'aménagement du Moulin de l'Aulnette :
* rue des Postiers ;
- que les crédits nécessaires à la couverture des frais de fourniture et de pose des poteaux ou plaques indicatives seront inscrits à l'article correspondant du budget communal.

UNANIMITE

10. Indemnité de gestion du receveur municipal. Il est décidé d'attribuer à titre personnel aux receveurs municipaux en poste une indemnité de conseil à taux plein pour une prestation globale d'assistance et de conseil pour toute la durée du mandat des membres du Conseil Municipal. **UNANIMITE.**

11. Indemnité de gardiennage de l'église (année 2014). Il est décidé de fixer à la somme de 474,22 € le montant de l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église, qui sera versé au Père de la Paroisse Saint-Martin, pour l'exercice 2014.

22 VOIX POUR - 0 CONTRE - 5 ABSTENTIONS.

12. Personnel communal.

12.01. Modification du tableau des effectifs. Il est décidé

- de créer :
 - 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet,
 - 1 poste de brigadier à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires,
 - 1 poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps complet,
 - 1 poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps complet ;
- que les indemnités afférentes aux emplois créés pourront être versées conformément aux textes en vigueur et dans la limite des coefficients définis dans les 4 tableaux joints en annexe de la délibération ;
- que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

UNANIMITE.

12.02. Contrat d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion (2015-2018) : adhésion. Il est décidé :

- d'approuver le taux et les prestations négociés pour la commune de Ballancourt-sur-Essonne par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat groupe d'assurance statutaire ;
- d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2015 au contrat d'assurance groupe (2015-2018) pour une durée de 4 années, soit jusqu'au 31 décembre 2018 :
 - *pour les agents CNRACL pour les risques (décès, accident du travail, longue maladie/longue durée, maternité, maladie ordinaire) au taux de 6,10 % de la masse salariale assurée avec une franchise de 10 jours sur les risques de maladie ordinaire ;
- que les frais du CIG qui s'élèvent à 0,10 % de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés ;
- d'autoriser M. le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci un adjoint, à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe ;
- que la commune adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois ;
- que la dépense en résultant sera prélevée à l'article correspondant du budget communal.

UNANIMITE.

13. Projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI) : avis à émettre.

Il est décidé d'émettre un avis défavorable sur le Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI) d'Ile-de-France. **UNANIMITE**

14. Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE) : composition du conseil

communautaire. Il est décidé de contester la mise en œuvre de l'arrêté préfectoral précité arrêtant la nouvelle composition de l'organe délibérant. **UNANIMITE.**

15. Délégations du Conseil Municipal au Maire et aux Adjointes : informations.

Décisions prises pour la période du 18 septembre au 12 novembre 2014 par le Maire, ou en cas d'empêchement de celui-ci par un adjoint, dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal par délibération n° 14.04.04 du 10 avril 2014.

15.01. Signature d'une convention relative à l'animation d'ateliers scientifiques à l'animation d'ateliers scientifiques avec l'Association "A Fond la Science" pour l'année 2014-2015 au sein de l'accueil de l'accueil de loisirs.

Séances d'une durée d'une heure et demie (2 ateliers par matinée) réparties sur 27 jours au cours de l'année scolaire 2014-2015 les samedis matins.

Tarif : 295,00 € pour les 4 premières séances et à 147,50 € pour les 23 séances suivantes, soit un total de 4.572,50 € pour 27 matinées.

Une somme globale de 200 € correspondant à la fourniture du matériel facturée en supplément pour permettre aux enfants d'emporter leurs réalisations.

15.02. Signature d'une convention relative à l'animation d'ateliers scientifiques à l'animation d'ateliers scientifiques avec l'Association "A Fond la Science" pour l'année 2014-2015 au sein des écoles élémentaires Jules Ferry et Saint-Martin.

Séances réparties sur 23 jours au cours de l'année scolaire 2014-2015 le jeudi de 15 h 00 à 16 h 30 à l'école élémentaire Saint Martin et le mardi de 15 h 00 à 16 h 30 à l'école élémentaire Jules Ferry.

Tarif : 147,50 € par atelier, soit un total de 3.392,50 € pour les 23 séances.

Une somme globale de 300 € correspondant à la fourniture du matériel facturée en supplément.

15.03. Marché relatif à l'organisation de 2 classes de neige pour l'école élémentaire communale Saint-Martin confié à l'Office Départemental des Centres de Vacances et de Loisirs des Vosges (ODCVL) (Séjour du 19 au 27 janvier 2015 à VARS-SAINTE-MARIE (Hautes-Alpes) y compris le transport SNCF.

Tarif pour un séjour de 9 jours : 35.601,66 € HT, soit 37.476,00 € TTC sur la base de 54 enfants (659,29 € HT, soit 694,00 € TTC par enfant) comprenant le transfert de la gare au centre d'accueil aller et retour, la réservation du transport SNCF pour 60 personnes (base de 54 enfants et 6 adultes) et le port des bagages.

15.04. Signature d'un contrat de cession relatif à l'organisation d'une comédie théâtrale intitulé "Un grand moment de solitude" avec le Producteur "Pascal Legros Productions" (le vendredi 16 janvier 2015 à 20 h 45 Espace Culturel Daniel Salvi).

Montant pour l'organisation de cette comédie : 20.500,00 € HT, soit 21.627,50 € TTC (TVA à 5,5 %).

15.05. Contrat de vérification de l'installation de protection contre la foudre située sur l'église à Ballancourt-sur-Essonne confié à la Société BCM.

Le tarif forfaitaire révisable : 180,00 € HT par an.

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

15.06. Signature d'un avenant n° 7 au marché de services relatif à l'exploitation des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaires des bâtiments communaux confié à la Société DALKIA FRANCE.

Intégration de la fourniture de gaz (P1) de l'Espace Culturel Daniel Salvi à compter du 1^{er} novembre 2014.

Montant de l'avenant n° 7 en plus value sur le poste P1 (fourniture d'énergie) : 9.935,44 € HT, soit 11.856,36 € TTC.

Poste P2 (maintenance préventive, dépannages, astreintes) et le poste P3 (gros entretien et maintenance corrective) inchangé.

Montant global du marché (P1/P2/P3 confondus) de 170.715,14 € HT à 180.650,58 € HT, soit 203.373,09 € TTC à 215.229,45 € TTC (- 6,06 % par rapport au marché de base).

15.07. Augmentation de l'encaisse de la régie de recettes auprès de la commune pour l'exploitation de la salle cinématographique de l'Espace Daniel Salvi, sise 2 rue des Colombes à Ballancourt-sur-Essonne dite "Régie de recettes Ciné Toile".

Montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver porté de 5.000 € à 20.000 €.

15.08. Marché pour la mise en place d'un système de vidéoprotection pour la commune de Ballancourt-sur-Essonne confié à la Société SRTC.

Montant global du marché de base pour la mise en place d'un système de vidéo protection comprenant la fourniture de 13 caméras, les liaisons hertziennes, la salle serveur et la formation des agents et personnes utilisatrices : 109.490,50 € HT, soit 131.388,60 € TTC.

Option retenue : maintenance annuelle des matériels et du logiciel pour 3.890,00 € HT, soit 4.668,00 € TTC.

15.09. Renouvellement du louage d'un immeuble communal, sis à Ballancourt-sur-Essonne 19 bis rue des Ecoles.

Loyer mensuel de 450,00 € à partir du 1^{er} décembre 2014 pour 6 mois.

15.10. Louage d'un immeuble communal, sis à Ballancourt-sur-Essonne, 4 rue Blanchard.

Loyer mensuel de 300,00 € à partir du 1^{er} décembre 2014 pour 6 mois

15.11. Renouvellement du contrat de suivi de logiciel de la facturation multiservices avec la SARL SISTEC.

Tarif révisable : 1.263,40 € HT

Durée du contrat : 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

16. Questions diverses.

16.01. Parking de la CCVE.

16.02. Mutuelle communale

16.03. Piscine intercommunale.

16.04. Restaurants du Cœur.

16.05. Commission Travaux : dossiers.

16.06. Bulletin municipal : réaction à la tribune d'Agir pour Ballancourt.

Le Maire,

Jacques MIONE.